



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thibaut Jossart
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 27/05/2024

N/Réf. : IXL20704_725_PU
Gest. : TS/ASV
NOVA : 09/PFD/1917410
Corr: Anne-Sophie Vanhoudenhove
Nancy Denayer

IXELLES. Rue du Conseil, 1 - 25
(= le n.1 partiellement en zone de protection de l'Hôtel communal et son jardin - ancienne demeure Charles de Beriot et la Malibran)
PERMIS D'URBANISME: Réaménager de façade à façade le tronçon de la rue du Conseil entre la place Fernand Cocq et la rue de la Crèche : redessiner le profil (plain-pied), réaliser des jardins de pluie, planter 6 arbres
Demande de BUP – DU du 06/05/2024

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 06/05/2024, nous vous communiquons *l'avis défavorable* émis par la CRMS en sa séance du 15/05/2024, concernant la demande sous rubrique.

Contexte patrimonial

La rue du Conseil est une artère caractéristique du paysage urbain néoclassique du Haut-Ixelles, perpendiculaire à la place Fernand Cocq. *Le segment concerné par le projet se situe partiellement dans la zone de protection de l'Hôtel communal d'Ixelles, classé comme monument.*



Contexte patrimonial et emprise du projet (© BruGIS)

Objet de la demande

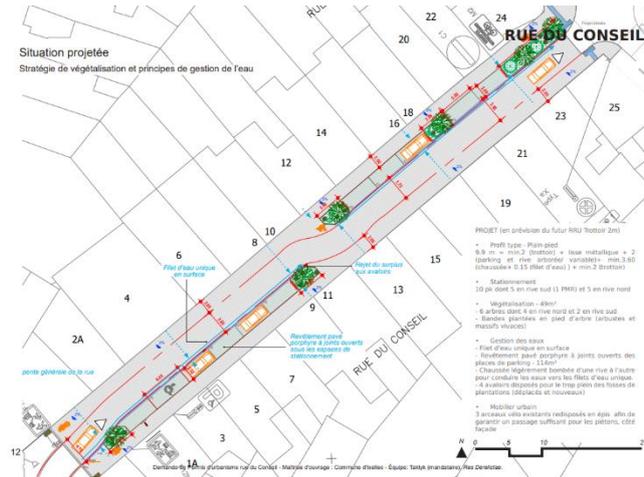
La demande vise à réaménager de façade à façade le segment de la rue du Conseil compris entre la place Fernand Cocq et l'intersection des rues de la Crèche et Van Aa.

Le projet prévoit un profil de plain-pied et la végétalisation de l'artère par la plantation de six arbres (aulnes glutineux et cerisiers à grappes) et la création de jardins de pluie, intercalés entre les places de stationnement. La voirie est traitée en pavés de porphyre et la chaussée, de tracé asymétrique, est délimitée par un filet d'eau en pierre bleue. Le langage formel du projet est similaire à celui mis en œuvre dans le cadre des réaménagements de voirie du Contrat de Quartier Durable Athénée¹.

¹ La CRMS a émis un avis sur le projet de réaménagement de neuf espaces publics dans le cadre du Contrat de Quartier Durable Athénée en sa séance 677 ([voir l'avis en ligne](#)) ; ainsi que sur le projet de réaménagement de la rue Goffart en sa séance 718 ([voir l'avis en ligne](#)).



Situation existante
(© Google Streetview)



Situation projetée
(Document extrait du dossier de demande)

Avis

La CRMS regrette, comme précédemment dans ses avis (*cf. supra*), l'abandon progressif des formes urbaines héritées de la période néoclassique dans le Haut-Ixelles.

Elle constate que les artères de ce quartier, caractérisé par sa cohérence urbanistique et l'homogénéité historique de sa voirie, sont réaménagées successivement sans que prévale une vision d'ensemble. Chaque nouveau projet apporte ses particularismes, si bien que les formes urbaines en train de se mettre en place dans le Haut-Ixelles semblent davantage procéder d'une accumulation de formules éparses que d'une réflexion d'ensemble.

La CRMS, qui observe, sans le soutenir, que le remplacement des formes urbaines néoclassiques du Haut-Ixelles par un nouveau langage urbanistique semble désormais acquis, ne peut toutefois admettre que cette évolution se traduise en outre par une approche fragmentée. Elle insiste pour que les nouveaux aménagements soient qualitatifs et cohérents pour l'ensemble du quartier. Ceci implique en premier lieu de formuler une vision globale, fondée sur une connaissance de l'existant, afin d'agir en garantissant la cohérence et l'homogénéité de la voirie à l'échelle du quartier.

La Commission s'interroge par ailleurs sur la viabilité de l'aménagement proposé pour la rue du Conseil :

- En l'absence de bordures, comment garantir la protection des jardins de pluie ? L'Assemblée émet en outre des craintes sur le comportement de ce type d'aménagement en hiver ;
- Comment prévenir le stationnement sauvage en dehors des emplacements et assurer le dégagement des cheminements piétons ? La Commission constate que la place réservée aux voitures reste aussi importante dans le projet que dans la situation existante ;
- L'espace ne risque-t-il pas à terme d'être complexifié par l'adjonction de bacs, potelets, ou autres dispositifs ? De manière générale, le dessin proposé semble assez théorique et peu adapté à la réalité du terrain. Il semble fort probable que d'autres dispositifs s'ajoutent au fur et à mesure, encombrant ainsi l'espace qui se veut épuré au stade du projet ;
- La verdurisation devrait davantage tenir compte de l'échelle de la rue, de sa largeur restreinte et du paysage urbain néoclassique bien préservé (enfilades, cohérence, perspectives). Il conviendrait à cette fin d'adapter la hauteur des plantations (se limiter à la strate arbustive) ;

- Selon le même raisonnement, la CRMS questionne la pertinence de l'aménagement asymétrique (type « chicane »), peu adapté à la configuration de la rue et à la lisibilité de son tracé.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



G. MEYERROOTS
Secrétaire adjointe



C. FRISQUE
Président f.f.

c.c. à : lleirens@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels